

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS N^{OS} RCA23 210006 et RCA23 210007

AVIS est, par la présente donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 6 juin 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA23 210006

Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Règlement RCA23 210007

Règlement autorisant l'occupation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1610, rue Stephens à des fins de garderie

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 19 juillet 2023.

Diane Garand (original signé numériquement)

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim